



CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2016

COMPTE RENDU SOMMAIRE

DATE DE CONVOCATION

15 SEPTEMBRE 2016

L'an **deux mille seize** et le **vingt-deux septembre** à **vingt heures trente**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Patrice CHIFFOLOT, Maire**.

DATE D'AFFICHAGE

26 SEPTEMBRE 2016

Etaient présents :

M. Michel BOBIO, M. Sébastien COLAS, M. Laurent COQUELET, Mme Valérie DECHAENE, M. Joël ESTIVALET, Mme Maryline GIRAUDET, Mme Agnès HUBLART, M. Stéphane LELIEVRE, Mme Valérie LEVEQUE, M. Gérald NICOLAÏ, Mme Christelle ROLLAND, M. Julien SCHUNCK, Mme Isabelle TORRES.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	17
Présents	14
Votants	17

Absents excusés :

Mme Céline BISOTTI (donne pouvoir à M. Miche BOBIO), Mme Anne-Sylvie CUISINIER (donne pouvoir à Mme Agnès HUBLART), Mme Martine DEMAURE (donne pouvoir à M. Joël ESTIVALET).

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES DEPOT EN PREFECTURE
LE 29 SEPTEMBRE 2016

A été nommé(e) secrétaire : Mme Agnès HUBLART

Approbation du compte rendu de la séance du 04/07/2016

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** que le projet de Plan Local d'Urbanisme de COUTERNON sera réalisé sur la base de l'écriture du Code de l'Urbanisme en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016.
- **ADOpte** le principe de compléter le programme de voirie pour un montant estimatif prévisionnel de 17 165 € HT.
- **SOLLICITE** le concours financier du Conseil Départemental dans le cadre du Programme de Soutien à la Voirie 2017.
- **DEFINIT** comme suit le plan de financement prévisionnel HT :
 - Fonds propres 8 582,50 €
 - Subvention PSV au taux de 50% 8 582,50 €
- **MODIFIE** ainsi qu'il suit les conditions de reprise des amortissements dans les écritures comptables :

Imputation	Désignation	Valeur d'origine	Début amort.	Durée amort.	Amort. annuel	Fin amort.
C/ 202	Frais d'urbanisme	6 450,00	2016	5	1 290,00	2020
C/ 202	Frais d'urbanisme	1 200,00	2016	5	240,00	2020
C/ 202	Frais d'urbanisme	6 600,00	2016	5	1 320,00	2020
C/ 202	Frais d'urbanisme	1 950,00	2016	5	390,00	2020
C/ 2051	Logiciels - Pack e-Magnus	5 199,67	2016	5	1 039,00	2020
C/ 2031	Frais d'études	14610,34	2012	5	2 922,06	2016
C/ 2088	Part. Financement Maison Bernard	45 734,70	1996	65	703,61	2060
					7 904,67	

- PRECISE que ces amortissements sont calculés linéairement et que la dernière année d'amortissement permettra d'ajuster les centimes.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour (ONF), 1 voix pour (affouage) et 1 abstention,

- **APPROUVE** l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2017 d'une coupe non réglée.

Parcelle	Surface(ha)	Type de coupe
1	5,74	Sanitaire

- **DECIDE** la destination des coupes non réglées de la forêt communale inscrites à l'état d'assiette de l'exercice 2017 : vente en bloc et sur pied par les soins de l'ONF de la parcelle 1.
- **ACCEPTE** sur son territoire communal relevant du Régime Forestier le dépôt de bois issus de son domaine forestier et **INTERDIT** la circulation des véhicules hors des chemins, cloisonnements d'exploitation et places de dépôts, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements.
- **DONNE ACTE** de la présentation du compte rendu d'activité de concession ERDF pour l'année 2015.
- **DONNE ACTE** de la présentation du rapport d'activité pour l'année 2015.

Après avoir entendu une synthèse des douze propositions reçues dans le cadre de l'appel à candidatures lancé le 25 juillet 2016 en vue du choix du maître d'œuvre dans le cadre de la restructuration avec mise en accessibilité du bâtiment de la mairie,

Considérant qu'après analyse des offres, la candidature de M. Hervé MADIOT, architecte, satisfait aux critères énoncés au sein de l'équipe de maîtrise d'œuvre (BED à Quetigny pour le bureau d'études structure et BILD à Dijon pour le bureau d'études techniques fluides/génie climatique, électricité et développement durable),

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour et 2 contre,

- **APPROUVE le choix en faveur** de M. Hervé MADIOT, architecte, sur la base d'un montant d'honoraires représentant 8.97% du coût HT des travaux, soit un forfait provisoire de rémunération de 35 900 € HT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'approuver les nouveaux règlements des services de l'eau et de l'Assainissement.
- **APPROUVE** les avenants aux contrats de Délégation de service public de distribution d'eau potable et d'assainissement.
- **DECIDE** de clore la souscription ouverte pour la restauration du Calvaire du 15^{ème} siècle.
- **SOLLICITE** le versement des fonds recueillis suivant les modalités fixées par la convention signée entre la Fondation du Patrimoine et la Commune de COUTERNON le 20 novembre 2015.
- **DECIDE** d'octroyer une subvention exceptionnelle de 400 € à l'OCFC pour l'organisation des Festivités du 14 juillet 2016.

Devant la nécessité de revoir à la baisse la capacité d'accueil de la Salle Polyvalente lors des manifestations organisées par les particuliers et en attendant la reprise intégrale du règlement de cette salle,

- **DECIDE** que la capacité d'accueil de la Salle Polyvalente est limitée à 180 personnes lors des locations aux particuliers.

Séance levée à 22 heures 45.

Fait à COUTERNON, le 26 septembre 2016

Le Maire,

Patrice CHIFFOLOT